



## Animatrice-animateur de centres de vacances

Formation de base novembre (1<sup>re</sup> étape)

vendredi 6 septembre 2019

**« Le » parcours de formation pour devenir animatrice-animateur de centres de vacances et obtenir un brevet homologué comprend 4 étapes à réaliser dans un délai de maximum 3 ans. La formation de base constitue la 1<sup>re</sup> étape. Elle s'organise à différentes périodes de l'année, soit en 10 jours soit en 8 jours, comme c'est le cas ici. Il s'agit d'une formation en résidentiel.**

Cette formation d'animatrice-animateur de centres de vacances se déroule en 4 étapes et débouche sur l'obtention d'un brevet homologué par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La première étape est la formation de base, aussi appelé, stage de base.

**Pour cette première étape, nous vous proposons :**

De vivre en groupe : communiquer, travailler en équipe, prendre des responsabilités ;  
de pratiquer des activités : jeux, chants, danses, activités manuelles, corporelles, découverte du milieu ;  
de réfléchir au rôle de l'animateur et à l'animation de groupes d'enfants et de jeunes de 2,5 ans à 16 ans.

**Conditions :**

Il faut avoir minimum 17 ans dans l'année civile durant laquelle débute la formation et avoir 17 ans accomplis au 1<sup>er</sup> jour de la 2<sup>e</sup> étape.

La période proposée ici comprend 8 jours de formation en résidentiel.

Vous pourrez ensuite vous diriger vers la [2<sup>e</sup> étape qui est la formation pratique](#).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter notre groupe Formation à l'animation, [formation-animation.cemea.be](mailto:formation-animation.cemea.be)